

Cote du document: EB 2017/120/R.24
Point de l'ordre du jour: 18
Date: 27 février 2017
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Montant estimatif des paiements au titre du principal et des commissions de service nettes non perçus du fait de l'application du Cadre pour la soutenabilité de la dette

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Lisandro Martin
Chef de l'Unité de la programmation
et de l'efficacité opérationnelles
Département gestion des programmes
téléphone: +39 06 5459 2388
courriel: lisandro.martin@ifad.org

David Hartcher
Responsable principal des finances
Division de la comptabilité et du Contrôleur
téléphone: +39 06 5459 2133
courriel: d.hartcher@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef du Bureau
des organes directeurs
Bureau du Secrétaire
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent dix-septième session
Rome, 10-11 avril 2017

Pour: Information

Montant estimatif des paiements au titre du principal et des commissions de service nettes non perçus du fait de l'application du Cadre pour la soutenabilité de la dette

I. Contexte

1. Par sa résolution 141/XXIX/Rev.1 adoptée le 16 février 2006, le Conseil des gouverneurs a modifié l'Accord portant création du FIDA afin d'y introduire le "mécanisme de soutenabilité de la dette", qui devenait ainsi la troisième forme de financement du Fonds à côté des prêts et dons habituels. Cette modification a pris effet le 22 décembre 2006. En vertu de l'Accord modifié du FIDA, le plafonnement des dons à un huitième des ressources engagées pour un exercice donné ne s'applique donc pas aux financements au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD). L'Accord retient toutefois l'obligation faite au Conseil d'administration, s'agissant du financement au titre du CSD, de tenir dûment compte de la viabilité à long terme du Fonds.
2. À sa quatre-vingt-dixième session, tenue en avril 2007, le Conseil d'administration a recommandé (document EB 2007/90/R.2) que le FIDA applique un CSD régissant le choix du type d'aide financière aux pays habilités à bénéficier de conditions de prêt particulièrement favorables, afin que les États membres réduisent leur risque de futur surendettement et parviennent globalement à mieux gérer le montant de leur dette au regard de leurs plans de développement nationaux.
3. L'application du CSD a sensiblement modifié l'appui financier du FIDA aux projets et programmes, régi par le Système d'allocation fondé sur la performance, dans les pays admis à bénéficier de prêts à des conditions particulièrement favorables. Le Fonds accorde désormais son appui financier sur les bases suivantes: i) pour les pays à faible soutenabilité de la dette, 100% de dons; ii) pour les pays à soutenabilité moyenne de la dette, 50% de dons et 50% de prêts; et iii) pour les pays à soutenabilité élevée de la dette, 100% de prêts.
4. L'application du CSD a accru le pourcentage des dons dans les projets et programmes du FIDA. De ce fait, le coût le plus important pour le FIDA sera lié au montant des remboursements du principal non perçus sur les ressources accordées sous la forme de dons au titre du CSD plutôt que sous la forme de prêts. Dans ce contexte, le Conseil d'administration a entériné, à sa quatre-vingt-dixième session, la formule du paiement au fur et à mesure, par les États membres du FIDA, pour le principal non recouvré et a recommandé que, à partir de 2008, la direction rende compte chaque année au Conseil d'administration, à sa session d'avril, du montant estimatif des paiements au titre du principal et des commissions de service nettes non perçus du fait de l'application du CSD¹.
5. Le Conseil d'administration est saisi chaque année d'un rapport indiquant le montant des paiements au titre du principal et des commissions de service nettes qui n'ont pas été perçus en relation avec les dons approuvés au titre du CSD, et notamment l'effet, le cas échéant, de toute réduction ou annulation partielle (ou totale).
6. Afin que le Conseil reste dûment informé, la direction lui communiquera des informations sur l'effet réel de l'application du CSD pour l'aider à apprécier l'impact du Cadre sur les ressources financières du Fonds.
7. Conformément aux décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa quatre-vingt-dixième session, le FIDA établira et présentera lors de la Consultation sur la Onzième reconstitution des ressources du FIDA un rapport sur son expérience

¹ Modalités proposées pour l'application d'un cadre pour la soutenabilité de la dette au FIDA (EB 2007/90/R.2).

et celle d'autres institutions financières multilatérales² depuis leur adoption du CSD en ce qui concerne le montant effectif et estimatif des pertes nettes pour non-recouvrement de la commission de service. Le rapport contiendra également des propositions sur de futures modalités de compensation, le cas échéant. En décembre 2013, une étude préliminaire a été soumise au Conseil d'administration et la question sera examinée plus en détail dans le cadre de la Consultation sur FIDA11.

II. Projets et programmes approuvés au titre du CSD en 2016

8. Le tableau 1 énumère les huit projets et programmes approuvés en 2016 au titre du CSD. La valeur totale, en droits de tirage spéciaux, était d'environ 75,9 millions de DTS (équivalant à environ 102,1 millions d'USD)³, soit quelque 12,4% de l'ensemble du programme de prêts et dons pour 2016.

III. Paiements au titre du principal et des commissions de service nettes non perçus

9. Le tableau 2 présente le montant estimatif des remboursements du principal et des commissions de service nettes non perçus en raison des dons approuvés au titre du CSD entre 2007 et 2016. Dans le document EB 2007/90/R.2, il était indiqué que l'application du CSD pourrait entraîner pour le FIDA une perte de 42,67 millions d'USD pour non-remboursement du principal, essentiellement au cours de la période de la onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11) (2019-2021), en raison du montant cumulé des dons approuvés au titre du CSD à partir de 2007 (en partant du principe que le CSD serait maintenu jusqu'à la fin de la période couverte par FIDA11). Ce montant prévisionnel a été légèrement revu à la baisse et ramené à 41,37 millions d'USD au total³, en prenant en compte l'augmentation du programme de travail, l'appréciation du taux de change USD/DTS depuis 2007 et l'impact compensatoire de la réduction du nombre de pays susceptibles de bénéficier de l'octroi de dons au titre du CSD.
10. Comme le montre le tableau 2, le montant total du principal non perçu en raison des dons approuvés au titre du CSD pour la période 2007-2013 s'élève à 1 085,9 millions de DTS (équivalant à 1 459,9 millions d'USD)³. Pour la période couverte par FIDA10, les États membres ont commencé à compenser le FIDA pour ce montant et feront de même pour les reconstitutions futures.
11. Aux termes de la section II de la résolution 186/XXXVIII sur FIDA10, adoptée par le Conseil des gouverneurs le 17 février 2015, les contributions de compensation au titre du CSD durant la période couverte par FIDA10 et destinées à compenser le Fonds pour le principal non recouvré sont acceptées. Afin de garantir l'efficacité du mécanisme de compensation, les Membres ont notamment été invités à annoncer leurs contributions au titre du CSD en sus de leurs contributions de base (paragraphe 99, GC 38/L.4/Rev.1). Durant la période couverte par FIDA10, il était prévu que le FIDA recevrait une compensation au titre du CSD à hauteur de 3,4 millions d'USD; au 31 décembre 2016, les montants reçus représentaient 2,9 millions d'USD. On trouvera à l'annexe III du document EB 2017/120/R.X une liste détaillée, au 31 décembre 2016, des fonds versés à ce jour par les États membres pour la compensation au titre du CSD.

² L'Association internationale de développement (IDA) a examiné la question dans le cadre de ses débats sur la Seizième reconstitution de ses ressources (IDA16), qui se sont achevés en décembre 2010. Compte tenu du différé d'amortissement de 10 ans applicable aux crédits accordés par l'IDA à des conditions ordinaires, IDA16 a été la première reconstitution à financer les remboursements de principal non recouverts résultant des dons octroyés. Les membres de l'IDA ont réaffirmé le principe de base selon lequel les dons ne devaient pas réduire la capacité future de l'Association à appuyer la réduction de la pauvreté et le développement. Ils ont noté que l'Association aurait besoin de financements additionnels durant la période d'IDA16 pour compenser les crédits non recouverts du fait des dons, et ils ont été d'avis que ces financements devaient être inclus dans les engagements financiers globaux de l'IDA durant IDA16 sur la base d'une répartition équitable des charges.

³ Taux de change du Fonds monétaire international (FMI) au 31 décembre 2016.

Tableau 1
Dons au titre du CSD approuvés en 2016
(en milliers de DTS)

<i>Région et pays</i>	<i>Titre</i>	<i>Montant</i>
Afrique de l'Ouest et du Centre		
Mauritanie	Projet de développement de filières inclusives	10 750
Niger	Programme de développement de l'agriculture familiale (ProDAF) dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder	9 100
Niger	Programme de développement de l'agriculture familiale (ProDAF) dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder	8 150
Sao Tomé-et-Principe	Projet d'appui à la petite agriculture commerciale	2 172
Afrique orientale et australe		
Zimbabwe	Programme de relance de l'irrigation paysanne	18 300
Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe		
Érythrée	Programme de gestion des ressources halieutiques	10 750
Kirghizistan	Projet d'amélioration de l'accès aux marchés	9 390
Soudan	Projet intégré de développement rural du Butana	7 370
Total 2016		75 982
Solde reporté		1 010 929
Ajustement tenant compte des annulations de l'année précédente		(919)
Total général		1 085 992

Tableau 2

**Paiements au titre du principal et des commissions de service nettes non perçus:
dons au titre du CSD approuvés pour la période 2007-2015**
(en droits de tirage spéciaux)

<i>Application du CSD</i>	<i>Année</i>	<i>Approuvés</i>	<i>Décaissés</i>	<i>Principal</i>	<i>Commission de service à 0,75%</i>	<i>Total</i>	<i>Total par reconstitution</i>
FIDA7	2007	63 456 126	1 219 669		9 148	9 148	145 649
	2008	70 403 101	3 730 310		37 125	37 125	
	2009	122 474 849	8 300 214		99 376	99 376	
FIDA8	2010	97 297 615	24 475 150		282 940	282 940	2 119 482
	2011	135 815 478	46 531 035		631 923	631 923	
	2012	203 935 000	76 359 451		1 204 619	1 204 619	
FIDA9	2013	92 835 000	93 467 726		1 905 627	1 905 627	7 943 538
	2014	63 258 000	103 599 031		2 682 619	2 682 619	
	2015	160 535 000	89 689 672		3 355 292	3 355 292	
FIDA10	2016	75 981 844	89 822 564		4 027 461	4 027 461	17 486 558
	2017		96 266 050	1 224 428	4 748 509	5 972 937	
	2018		89 774 987	2 074 390	5 411 770	7 486 160	
FIDA11	2019		85 160 616	5 705 917	6 034 048	11 739 966	47 173 126
	2020		78 730 084	9 744 133	6 581 019	16 325 152	
	2021		76 898 984	12 024 039	7 083 970	19 108 009	
FIDA12	2022		44 332 700	16 579 884	7 325 574	23 905 458	88 737 705
	2023		33 060 865	23 691 728	7 447 997	31 139 725	
	2024		32 800 889	26 176 206	7 516 316	33 692 522	
FIDA13	2025		11 772 017	29 300 201	7 408 527	36 708 727	120 411 461
	2026			33 710 142	7 189 017	40 899 159	
	2027			35 867 142	6 936 433	42 803 575	
FIDA14	2028			35 867 142	6 667 671	42 534 813	126 798 155
	2029			35 867 142	6 398 910	42 266 052	
	2030			35 867 142	6 130 148	41 997 290	
FIDA15	2031			35 867 142	5 861 386	41 728 528	124 379 300
	2032			35 867 142	5 592 625	41 459 767	
	2033			35 867 142	5 323 863	41 191 005	
FIDA16	2034			35 867 142	5 055 101	40 922 243	121 960 446
	2035			35 867 142	4 786 340	40 653 482	
	2036			35 867 142	4 517 578	40 384 720	
FIDA17	2037			35 867 142	4 248 817	40 115 959	119 541 591
	2038			35 867 142	3 980 055	39 847 197	
	2039			35 867 142	3 711 293	39 578 435	
FIDA18	2040			35 867 142	3 442 532	39 309 674	117 122 736
	2041			35 867 142	3 173 770	39 040 912	
	2042			35 867 142	2 905 008	38 772 150	
FIDA19	2043			35 867 142	2 636 247	38 503 389	114 703 882
	2044			35 867 142	2 367 485	38 234 627	
	2045			35 867 142	2 098 724	37 965 866	
FIDA20	2046			35 867 142	1 829 962	37 697 104	110 210 637
	2047			35 867 142	1 561 200	37 428 342	
	2048			33 792 752	1 292 439	35 085 191	
FIDA21	2049			32 709 819	1 039 235	33 749 054	88 431 520
	2050			29 010 071	794 153	29 804 225	
	2051			24 301 422	576 820	24 878 241	
FIDA22	2052			19 789 516	394 801	20 184 317	43 773 137
	2053			13 245 092	246 622	13 491 713	
	2054			9 949 581	147 525	10 097 106	
FIDA23	2055			7 232 102	73 145	7 305 248	9 844 760
	2056			2 520 608	18 905	2 539 512	
	2057						
Total		1 085 992 014	1 085 992 014	1 085 992 014	174 791 670	1 260 783 684	1 260 783 684

Note: les données relatives aux décaissements à partir de 2017 inclus reposent sur des estimations, et le calcul du taux d'intérêt repose sur les décaissements pour le début de l'année.